

**PROCES-VERBAL**  
**du 30 juin 2017**

**DESIGNATION DES 9 DELEGUES SUPPLEANTS**  
**AUX ELECTIONS SENATORIALES**

---

Ouverture de la séance par M. DESMET, Premier Adjoint .....	2
Présentation de la désignation .....	3
Procédure de vote .....	3
Résultats du vote.....	3
<b>RYTHMES SCOLAIRES – Ecoles maternelles et élémentaires publiques – Mise en œuvre de la rentrée scolaire 2017/2018 – Application du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l’organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques .....</b>	<b>4</b>
Présentation M. DESMET .....	5
Débat.....	5
<i>Unanimité</i> .....	6

**M. DESMET –**

Bonsoir à tous.

Premier Adjoint, j'ai la chance de présider ce Conseil municipal pour nommer nos délégués suppléants aux sénatoriales. Je vous remercie tous de vous être libérés pour cette séance extraordinaire.

Je demande à M. Louis COSYN de bien vouloir faire l'appel.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 30 JUIN 2017 : 33**

**PRESENTS : (29)**

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET – Thérèse-Marie COUVREUR – Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Anne THOREZ - Michel PETILLON - Nathalie CARDON - Rose-Marie BUCHET – Fernando ROCHA – Jaquelina FONSECA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Xavier DUQUESNE - Réjane CASTEL - Franck GILME - Colette DEBEUF - Dany DELBECQUE - Jean-Valéry MONVOISIN - Louis COSYN - Claudie RIUS -Mustapha GUIROUS – Alexandra COUSTY - Thierry MITTENAERE – Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME – Eric ZAJDA

**PROCURATION : (3)**

Chantal NYS donne procuration à Claudine ZAHM  
Thibault TELLIER donne procuration à Peggy ROBERT  
Jean-Luc WABANT donne procuration à Patrick VANDAMME

**ABSENTE : (1)**

Jeannique VANDEWIELE

**M. DESMET –**

Merci, Monsieur COSYN.

Tout d'abord, avant de commencer ce Conseil, suite à la parution du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, un projet de délibération sera déposé sur tables après l'élection des délégués suppléants aux sénatoriales. Ce décret vient de paraître cette semaine et nous souhaitons vous soumettre une délibération pour avoir le vote de l'assemblée et votre accord pour passer à la semaine de 4 jours.

Je vais d'abord procéder à la composition du bureau pour assurer le scrutin de cette liste des délégués suppléants pour les sénatoriales.

Je demande aux personnes, que je vais citer, de bien vouloir se rassembler pour constituer le bureau :

- Mme Claudine ZAHM
- M. Michel PETILLON
- M. Louis COSYN

- M. Jonathan GLIBERT

Et le Secrétaire de séance sera

- M. Fernando ROCHA

Nous avons reçu deux listes pour ces sénatoriales :

« *Ensemble pour Roncq* »

MOTUELLE Jean, TRIVERI Nathalie, Pascal RIUS, PARADOWSKI Marianne, ROBERT Timothée, DUQUESNE Karine, VAN WALLEGHEM Sébastien, BOSSUT Claudie et LAMBLIN Willy.

« *Roncq Avenir* »

BEN AMAR Fatma, VOET Sébastien et DUTILLY Robert.

Je vous demande de voter pour l'une ou l'autre liste ; il n'y a pas de panachage possible ni de rature.

Ces listes vont vous être remises par nos charmantes secrétaires de séance et nous allons donc pouvoir procéder au vote.

Pour ceux qui le souhaiteraient, nous avons mis à disposition un isolement que vous pouvez utiliser.

*(Procédure de vote et dépouillement)*

Mesdames, Messieurs, je vais donc vous donner les résultats de l'élection des délégués suppléants pour les sénatoriales du 23 septembre prochain.

Effectif légal du Conseil municipal.....	33
Nombre de conseillers municipaux en exercice .....	33
Nombre d'émargements.....	32
Nombre de votants.....	32
Nombre de bulletins blancs.....	0
Nombre de bulletins nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés .....	32
Ont obtenu :	
La liste « Ensemble pour Roncq » .....	29
La liste « Roncq Avenir » .....	3
Votes par procuration.....	3

Par conséquent, les candidats de la liste « Ensemble pour Roncq » sont tous désignés délégués suppléants pour les élections sénatoriales à savoir :

MOTUELLE Jean, TRIVERI Nathalie, Pascal RIUS, PARADOWSKI Marianne, ROBERT Timothée, DUQUESNE Karine, VAN WALLEGHEM Sébastien, BOSSUT Claudie et LAMBLIN Willy.

Je remercie ces personnes qui remplaceront, si nécessaire, les représentants élus délégués de droit de la municipalité qui seront indisponibles.

Je clos ainsi cette élection et je vais donner lecture de la délibération qui a été déposée sur les tables entre-temps.

***RYTHMES SCOLAIRES - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES - MISE EN ŒUVRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018 - APPLICATION DU DECRET N° 2017-1108 DU 27 JUIN 2017 RELATIF AUX DEROGATIONS A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES***

*La réforme des rythmes scolaires s'applique à la ville de Roncq depuis la rentrée de septembre 2014 (délibération n°26/03/2013/01 du Conseil municipal du 26 mars 2013 portant sur le report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires).*

*La ville de Roncq a mis en place cette réforme en s'appuyant sur le décret du 7 mai 2014 (délibération n°22/09/2014/41 du Conseil municipal du 22 septembre 2014 portant sur l'autorisation d'expérimentation à l'organisation des rythmes scolaires). Le schéma mis en place à Roncq propose le positionnement de la 9<sup>ème</sup> demi-journée le samedi matin et un TAP de trois heures positionné un après midi.*

*Cette organisation des temps scolaires était prévue, à titre expérimental, pour une durée de trois ans sous réserve de l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT). Le PEDT arrive à échéance en juillet 2017.*

*Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques autorise le retour à la semaine de 4 jours.*

*Il vous est donc proposé ce soir :*

- *d'émettre un avis favorable au retour de la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

---

**M. DESMET –**

(Lecture du projet de délibération)

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Nous voterons pour cette délibération. Cependant nous avons relevé, sur les réseaux sociaux, que M. TELLIER rencontrera l'organisme qui gère les TAP par rapport aux emplois concernés.

Je voudrais des précisions sur cette rencontre et sur l'avenir de ces emplois ; merci.

**M. DESMET –**

Monsieur ZAJDA, cette rencontre aura lieu la semaine prochaine suite à cette délibération. Le but étant de procéder à cette mise en place en douceur avec l'UFCV qui nous a accompagnés durant ces trois années.

L'UFCV garde ce contrat par rapport aux ALSH et au périscolaire. Il y aura donc un accompagnement de notre Ville. Je sais que M. TELLIER est très attentif à ce sujet.

D'autres questions ?

Monsieur LEDOUX.

**M. LEDOUX –**

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Je voudrais simplement intervenir pour dire combien la ville de Roncq a été extrêmement légitimiste en la matière puisqu'elle a mis en œuvre une décision du Gouvernement qu'elle contestait mais, dans sa pratique, elle a tout fait pour qu'elle réussisse... *On a mis le paquet*, en quelque sorte, financièrement et on a mobilisé les ressources de l'UFCV pour avoir quelque chose de complémentaire mais de qualité.

Je voudrais saluer ici toutes les équipes qui, durant ces trois années, nous ont accompagnés pour que cette réforme puisse réussir sur le terrain, même si nous y étions opposés, et aujourd'hui nous sommes naturellement très satisfaits... c'était un souhait depuis très longtemps et parfois on s'est même *pris des baffes* par les parents (il faut se le dire) qui ne comprenaient pas mais nous appliquions simplement une décision de l'Etat.

Aujourd'hui, nous sommes très heureux de pouvoir revenir à la semaine des 4 jours mais, pour autant, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus rien en termes d'activités, de loisirs ou

de périscolaire. Au contraire, on continuera à mettre de la qualité en la matière. Voilà pour le premier point.

Deuxième point, j'ai rencontré le Ministre de l'Education nationale qui était en visite à Tourcoing la semaine dernière. J'ai échangé plusieurs fois avec son cabinet pour que l'on puisse bien « blinder » ce dispositif et ne pas avoir de mauvaise surprise.

Le cabinet m'a bien précisé qu'il serait extrêmement facilitant pour les communes puisque, vous le savez, le décret leur laisse une liberté, une autonomie de choix. Et pour celles qui le souhaitent dès cette rentrée –c'est le cas de Roncq– qu'elles puissent trouver une parfaite facilité auprès des services de l'Etat.

Nous serons bien accompagnés, je le pense, par les services de l'Etat pour détricoter le dispositif, revenir à la semaine des 4 jours et, finalement, alléger le poids de la charge financière pour la Commune et, en même temps, satisfaire les parents qui pourront y trouver une organisation qui corresponde plus à leurs attentes.

Voilà ce que je voulais simplement vous dire ; merci de votre attention.

**M. DESMET –**

Merci, Monsieur le Député.

Il est vrai que nous travaillerons sur des projets que nous définirons d'ici la rentrée et il y en aura beaucoup. M. TELLIER n'est pas là pour en discuter parce qu'il participe à une réunion d'école mais ces projets apporteront effectivement un plus et nous continuerons d'accompagner les enfants dans toutes les écoles de Roncq pour aller plus loin.

Cela va libérer quelque peu des choses qui n'étaient peut-être pas compréhensibles de tout le monde mais cela va surtout faciliter les tâches de tous. En outre, les finances de la Ville vont se porter un peu mieux ; cela permettra de prévoir des appels à projets sur différents points.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci à tous.

Je clos cette séance de Conseil municipal.

Merci au public arrivé entre-temps.

Merci à tous.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Rodrigue DESMET.

